

## COMPLEMENT 2007/2008

« Cellule de soutien psychologique au Centre Phuc Tuê de Hanoi »

*ACTION GARDOISE financée sur 3 ans 2006/2009*

VIETNAM: Enfance et VIH/SIDA

### 1. Quelques photos : lieux et activités

Avril-Mai 2007 : Salle de consultation psychologique en cours de travaux . Mme Vu Thi Minh Huong, *Directrice du Centre Phuc Tuê*.



Juin 2008 : Réunion des membres de la cellule psychologique, salle de réunion du Centre Phuc Tuê.



Séminaire professionnel, salle de réunion du Centre Phuc Tuê.



*Pour une question d'éthique, pas de photos d'enfants.*

« Les personnes vivants avec le VIH ont les mêmes droits que tout autre humain y compris celui d'avoir accès à tous les services nécessaires, à l'égalité<sup>1</sup> quel que soit le genre, à s'autodéterminer, et à participer à toute décision affectant leur qualité de vie et enfin de subir aucune discrimination<sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> Les inégalités entre les sexes en matière d'éducation et de services, de responsabilités et de soins aux enfants, et le fait qu'elles dépendent financièrement des hommes interdit à beaucoup de femmes séropositives de s'impliquer. Horizons (2003).

<sup>2</sup> Greater Involvement of PLHA in NGO Service Delivery: Findings From a Four-Country Study. [www.popcouncil.org/horizons](http://www.popcouncil.org/horizons)

<sup>2</sup> La discrimination peut sévir dans bien des domaines.

## 2. Fragilité de l'élaboration du lien de confiance avec les patients : *les obstacles rencontrés par les personnes vivant avec le VIH*

- ▶ L'énergie que demande la simple survie, y compris la lutte pour avoir accès aux traitements contre le VIH et les infections opportunistes, au soutien et à la prise en charge, jointe à l'insécurité financière, constitue aussi un obstacle important à l'implication des personnes vivant avec le VIH dans leurs propres organisations et réseaux.
- ▶ Les organisations et réseaux de personnes vivant avec le VIH doivent faire face à bien des difficultés. Celles-ci, de leur point de vue, tiennent à une gestion insuffisante, à un manque de compétences, aux contraintes financières, à la difficulté de représenter toute la diversité des personnes vivant avec le VIH, au manque de documentation sur leur histoire et sur leur habilitation et à l'absence d'évaluation des succès et des échecs.
- ▶ Il y a également bien des obstacles sur le plan sociétal, certains ont leur source dans la pauvreté, les inégalités entre les sexes, l'homophobie et d'autres formes de préjugés.
- ▶ Les personnes vivant avec le VIH doivent souvent affronter la stigmatisation et la discrimination qui leur barrent l'accès aux services, les privent de moyens d'existence et les empêchent en particulier de s'impliquer dans des organisations de personnes vivant avec le VIH ou d'y jouer un rôle de premier plan.

**Le fardeau est encore plus lourd pour ceux qui appartiennent à des populations marginalisées. Le rejet par la famille, les amis, la communauté, la discrimination par les agents des services de santé, sur le lieu de travail et dans les écoles, sont des instances fréquentes.**

**Dans de nombreux pays et il semblerait que le Vietnam en fasse partie, il n'existe pas de lois contre la discrimination qui protègent les personnes vivant avec le VIH ni de politiques adaptées sur les lieux de vie, de travail ou, si elles existent, elles ne sont pas appliquées.**

### *3. Constat : la nécessité de respecter l'anonymat de l'identité des patients*

De ce fait, l'information donnée par Mme Vu Thi Minh Huong, Directrice du Centre Phuc Tuê lors de la rencontre du vendredi 14 mars 2008 - en présence de Odette Lescarret, Présidente de l'ADEPASE ; Robert Lescarret, Trésorier de l'ADEPASE ; Bénédicte Duchesne, Membre du Conseil d'Administration de l'ADEPASE, Coordinatrice des activités psycho-sociales pour le GIP ESTHER, Membre de l'ADEPASE et en charge de la traduction puis de moi-même - soit de la difficulté des patients de se rendre à la consultation, sachant d'autre part que le chemin d'accès est également utilisé pour le centre d'enfants, ne nous a pas étonnée outre mesure. Effectivement, la garantie de l'anonymat de l'identité des patients s'avère être dans de telles conditions, mise à mal. C'est alors que la proposition de Mme Vu Thi Minh Huong de louer un local, bien différencié du lieu de vie du Centre, nous est apparue tout à fait pertinente. Ce n'est qu'avec les connaissances du terrain (social, culturel, politique...) et des problématiques communes de ces patients qu'une prise de conscience pouvait se faire.

#### 4. Le réseau de coopération entre les différentes associations locales par solidarité apportent une aide précieuse

C'est alors que le rapport d'activité<sup>3</sup> de la salle de consultation psychologique spécialisée (de février à juin 2008) envoyé par Mademoiselle Nguyen Thi Kieu Diem, Psychologue stagiaire au sein de la cellule courant mai 2008, nous renseigne de façon plus précise sur les nombreuses démarches et actions menées auprès du milieu associatif hanoïen. Les efforts sont récompensés puisque plusieurs patients sont venus chercher du soutien. La Directrice et l'équipe sont toujours très motivées et soucieuses d'apporter de nouvelles solutions.

Au vu de la consolidation du lien de confiance entre l'équipe et les patients, se pose la question de savoir si l'on maintient la recherche du local. Cela pourrait faire prochainement l'objet d'une réflexion.

#### 5. Compte rendu **d'une évaluation par Odette Lescarret** (de retour de Hanoï et faisant suite à la réunion du 22 septembre 2008)

Par optimisation d'une mission universitaire liée au master professionnel de psychologie clinique, financée par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Odette Lescarret a rencontré plusieurs fois la directrice de la consultation Phuc Tuê, Mme Vu Thi Minh Huong, ainsi que Mlle Nguyen Thi Kieu Diem stagiaire à la consultation psychologique et récemment diplômée du master, toutes deux très motivées pour la coopération avec l'équipe de l'ADEPASE.

Une réunion d'évaluation a été souhaitée le 22 septembre 2008 par Mme Huong relativement aux avancées du travail d'équipe de la consultation. Etaient présents : Mme Huong, Nguyen Thi Kieu Diem très impliquée dans le projet en tant que stagiaire, Hoang Gia Trang le psychologue référent, Lê Thi Cung psycho-pédagogue, Magali Gasquez (ADEPASE 30, présentée à l'équipe comme personne ressource résidant à Hanoï pour l'année universitaire) et Odette Lescarret présidente ADEPASE.

En référence aux échanges du 14 mars dernier avec une délégation de l'ADEPASE sur la perspective d'un changement de local, Mme Huong explique qu'un nouveau local pour les enfants autistes est en cours d'agrément dans le quartier, ce qui libèrera de l'espace pour la consultation.

Elle présente toutes les factures des formations effectuées par l'équipe, tant à l'hôpital de Hai Phong et sa région qu'à Ho Chi Minh Ville et Hanoï. L'ADEPASE a effectué les vérifications adéquates.

L'équipe a réorganisé son fonctionnement, la consultation médicale du quartier s'est spécialisée dans les questions du VIH et un accord vient de se nouer avec la consultation psychologique Phuc Tuê, 4 enfants séropositifs viennent d'être adressés à Phuc Tuê, approches psychologique et éducative vont se compléter, mais avec des moyens encore insuffisants ; l'équipe apparaît pourtant motivée pour poursuivre.

Le départ prochain du psychologue Trang pour une thèse à Amiens (France), avec le partenariat universitaire de Odette Lescarret, a permis à celui-ci d'annoncer à la satisfaction de tous la nomination de sa remplaçante, Mme Duong Thi Xuan, récemment diplômée du master clinique, bien connue pour sa pratique clinique à l'hôpital des enfants de Hanoï : elle supervisera les pratiques de l'équipe. Ngo Toan,

---

<sup>3</sup> Annexe 1.

psychologue clinicien, continuera à intervenir en tant que volontaire, Diem a trouvé un poste mieux rémunéré dans une consultation psychologique nouvellement créée par deux de ses jeunes collègues mais tient à garder le contact avec la Consultation Phuc Tuê.

Parallèlement l'ADEPASE s'oriente aussi vers la formation des « pairs éducateurs », personnes séropositives soucieuses de contribuer à la lutte contre le VIH, en partenariat avec le GIP ESTHER : elle élabore un projet de formation qualifiante et diplômante en Travail Social (Convention du 9 décembre 2007 entre l'Université des Sciences Sociales et Humaines de Hanoi, l'Association Française des Organismes Régionaux de Travail Social, l'ADEPASE du 9 décembre 2007), et a été encouragée dans ce sens par l'Ambassade de France (Dr Bernatas, attaché de coopération médicale). Ce projet, s'il pouvait recevoir les moyens nécessaires à sa réalisation, devrait permettre à l'équipe de la Consultation Psychologique de Phuc Tuê pour enfants séropositifs, d'être mieux formée, mieux préparée au contexte du SIDA, afin que l'impulsion donnée par le projet gardois puisse se pérenniser dans le sérieux et l'éthique qu'il s'est donné.

## 6. Objectifs 2008/2009

- renforcement du partenariat :
  - avec l'équipe du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) ESTHER afin d'orienter les patients en fonction de leur demandes et besoins vers un meilleur suivi médical
  - avec le réseau des coopérations des différentes structures hanoiennes
- consolidation du lien de confiance avec les patients notamment en prenant garde de respecter l'anonymat de leurs identités
- prioriser les familles très pauvres, le besoin de soins médicaux, le retard scolaire, les familles monoparentales ou en situation de détresse psychologique
- aider et proposer de nouveaux moyens afin que les personnes vivant avec le VIH s'engagent dans les actions. L'implication renforce l'estime de soi, donne meilleur moral et atténue l'isolement et la dépression et enfin améliore la santé en informant mieux quant aux soins et à la prévention. Au sein des organisations, la participation des personnes vivant avec le VIH peut modifier les perceptions. Aux niveaux social et communautaire, la participation publique des personnes vivant avec le VIH, en donnant à celles-ci un visage, peut atténuer les peurs et les préjugés et faire apparaître ces personnes comme des membres productifs qui apportent leur contribution à la vie sociale
- continuer à élaborer des campagnes de prévention et d'information avec le soutien de partenaires et des personnes vivant avec le VIH.
- faire connaître :
  - le principe GIPA<sup>4</sup> qui vise à garantir aux personnes vivant avec le VIH l'exercice de leurs droits et de leurs responsabilités y compris leur droit à l'autodétermination et à la participation aux processus de prise de décisions qui affectent leur propre vie. Ce faisant, GIPA vise également une meilleure qualité et une plus grande efficacité de la riposte au SIDA.

---

<sup>4</sup> Annexe 2

L'idée que des expériences personnelles pouvaient modeler la riposte à l'épidémie a été avancée pour la première fois à Denver en 1983 par des personnes vivant avec le VIH. Le principe GIPA a été formalisé lors du Sommet de Paris sur le SIDA en 1994 lorsque 42 pays se sont engagés à « soutenir une plus grande participation des personnes vivant avec le VIH/SIDA à tous les niveaux [et] à stimuler la création d'un environnement politique, juridique et social favorable à la lutte contre le SIDA ».

- Les directives internationales sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme ( annexe 3 ).

Annexe - 1 -

## **Rapport des activités de la salle de Consultation Psychologique Spécialisée.**

*(de février à juin 2008)*

### **1. les membres de la salle de Consultation psychologique maintiennent des activités d'aller aux clubs des patients séropositifs et des patients toxicomanes. Ce sont des clubs suivants :**

- + le club B93- No 02 Truc Bach- Ba Dinh
- + le Club « Vi Chung Minh »- Quan Thanh
- + Le Club « Bo Cau Trang »- Ha Dinh- Thanh Xuan
- + Le Club B93- Ngoc Khanh.

Nous avons diffusé des plaquettes concernant le VIH/ SIDA aux patients. Dans chaque séance, nous avons écouté et partagé des difficultés, la douleur de patients.

### **2. l'activité de la relaxation et de la méditation pour des patients.**

Nous avons organisé l'activité de la relaxation et de la méditation visant à consacrer aux patients séropositifs et aux patients ayant les conduites à risque une séance par semaine à la salle.

Cette activité est dirigée par Mme. DOAN Thanh Huong- une coopératrice de cette Salle ( elle travaille dans le Centre de Recherche des compétences Humaines).

### **3. la réunion des psychologues avec la madame Directrice.**

Au mois d'avril, la salle organise deux séances de la réunion entre la Madame Directrice et des psychologues qui se composent M.Hoang Gia Trang, M. Ngo Toan, Mlle Le Thi Cung et la stagiaire Nguyen Thi Kieu Diem. Lors de la réunion, les membres ont discuté et fait le projet consacré aux enfants vivant avec VIH, et le projet de soutien pour des enfants

handicapés mentaux dans l'Arrondissement Ba Dinh. Ce sont deux projets du Ministère de l'Education et de la Formation.

Nous avons fait un rapport de l'activité de la consultation psychologique.

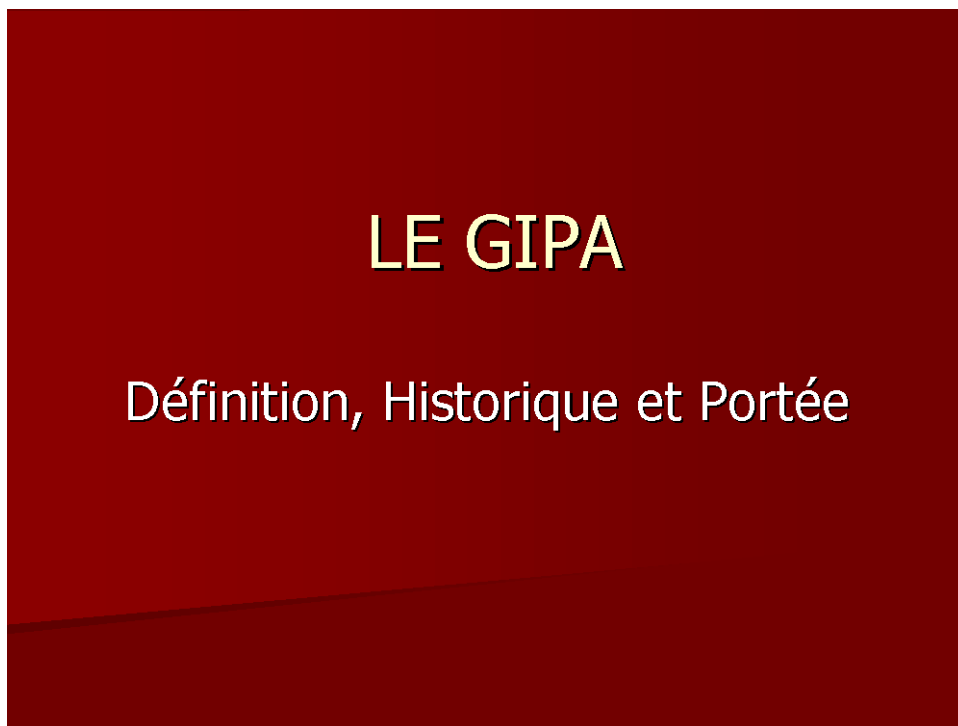
- M. Toan a fait 14 séances de la consultation psychologique avec 4 patients ayant des problèmes de la santé mentale par exemple le stress, la dépression, etc.
- Il a aussi assuré la consultation psychologique avec un couple de patients séropositifs.

#### **4. les autres activités.**

En juin 2008, la salle organisera l'activité d'aller au club d'un groupe de patients ayant des conduites à risque, un groupe d'enfants vivant avec VIH à Hai Phong, pour discuter, partager dans le cadre de l'activité de la consultation psychologique.

Annexe - 2 -

Le GIPA



# Qu'est ce que le GIPA ?

- Greater Involvement of People living with HIV/AIDS
- Participation accrue des personnes vivant avec le VIH
- Ce n'est ni un projet ni un programme
- C'est un principe

## La portée du principe

- Créer un espace pour que des individus puissent:
- Utiliser leur expérience du fait de vivre ou d'être affecté par le VIH dans la réponse locale, nationale et internationale à l'épidémie
- Donner un visage humain et une voix humaine à l'épidémie pour ceux qui n'en sont pas directement touchés.

# Réaliser le GIPA: un effort commun

- Actions des gouvernements
- Actions des organisations de PVVIH
- Actions de la société civile au sens large
- Actions des partenaires internationaux au sens large.

## Sources

- From Principle to Practice: Greater Involvement of People Living with or Affected by HIV/AIDS (GIPA), UNAIDS Best Practice Collection, UNAIDS, 1999.
- Greater Involvement of PLHA in NGO Service Delivery: Findings from a Four-Country Study, Population Council, 2003.
- Une participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA), Politique générale, ONUSIDA, Avril 2007



**Directives internationales sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme**

1. Face à l'épidémie de VIH/SIDA, les Etats devraient établir un cadre national qui assure une approche participative, transparente, responsable et coordonnée, et intègre la politique et les programmes en matière de VIH/SIDA à toutes les branches du gouvernement.
2. Grâce à un appui politique et financier, les Etats devraient s'assurer que les consultations avec les communautés se produisent à toutes les phases de la conception de la politique, de l'exécution et de l'évaluation des programmes en matière de VIH/SIDA, et que les organisations communautaires puissent mener à bien leurs activités, notamment dans le domaine de l'éthique, du droit et des droits de l'homme.
3. Les Etats devraient revoir et réformer les lois relatives à la santé publique afin de s'assurer qu'elles soient adaptées aux questions soulevées par le VIH/SIDA, que leurs clauses applicables aux maladies sexuellement transmissibles ne soient pas appliquées à mauvais escient au VIH/SIDA et qu'elles soient conformes aux obligations du droit international.
4. Les Etats devraient revoir et réformer le droit pénal et les systèmes correctionnels afin de garantir qu'ils soient conformes aux obligations du droit international et qu'ils ne soient pas mal utilisés dans le contexte du VIH/SIDA ou contre des groupes vulnérables.
5. Les Etats devraient prendre, ou renforcer, les lois anti-discrimination et autres qui protègent les groupes vulnérables, les personnes atteintes du VIH/SIDA et les handicapés dans les secteurs publics et privés, assurer le droit à la vie privée et à la confidentialité et à l'éthique en matière de recherche portant sur des sujets humains, souligner l'importance de l'éducation et de la conciliation, et fournir rapidement des remèdes civils et administratifs.
6. Les Etats devraient mettre en place une législation sur la réglementation des biens, des services et de l'information touchant le VIH afin d'assurer l'accès à des mesures et à des services préventifs de qualité, à une prévention et à des renseignements adéquats sur les soins, et à des médicaments sûrs, efficaces et bon marché.
7. Les Etats devraient mettre en oeuvre et appuyer des services juridiques qui informèrent les victimes du VIH/SIDA de leurs droits, leur fourniront des services juridiques gratuits pour faire appliquer ces droits, développer l'expertise sur les questions juridiques relatives aux VIH et utiliser les moyens de protection autres que les tribunaux, tels que les bureaux des ministères de la Justice, des médiateurs, des groupes sanitaires et des commissions des droits de l'homme.
8. En coopération avec la communauté, les Etats devraient favoriser un environnement propice aux femmes, aux enfants et autres groupes vulnérables en abordant les questions des préjugés et des inégalités par le biais de dialogues, de services sociaux et sanitaires et de groupes d'appui.
9. Les Etats devraient promouvoir la distribution permanente et à grande échelle de programmes d'éducation, de formation et de programmes médiatiques visant à modifier les attitudes de discrimination et de stigmatisation associées au VIH/SIDA.
10. Les Etats devraient veiller à ce que le gouvernement et le secteur privé élaborent des codes de conduite relatifs aux questions du VIH/SIDA qui transforment les principes des droits de l'homme en codes de responsabilité et de pratique professionnelles, accompagnés de mécanismes d'application desdits codes.
11. Les Etats devraient suivre et appliquer les mécanismes qui garantissent la protection des droits fondamentaux relatifs au VIH, y compris ceux des personnes ayant le VIH/SIDA, de leur famille et de leur communauté.
12. Les Etats devraient tâcher de coopérer par le biais de programmes et d'organes pertinents des Nations Unies, notamment ONUSIDA, afin de mettre en commun les connaissances et l'expérience concernant les droits fondamentaux touchant le VIH, et devraient garantir des mécanismes efficaces pour protéger les droits de l'homme dans le contexte du VIH/SIDA.

Note : ces directives ont été énoncées à la deuxième Consultation internationale sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme, organisée par ONUSIDA et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, à Genève en septembre 1996.